

COMMUNE ESSARTS EN BOCAGE - 85 - BUDGET PRINCIPAL ESSARTS EN BOCAGE - 81000	CA	2017
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 691 804,93		1 691 804,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 749 035,63		2 749 035,63
014	Atténuations de produits	139 482,00		139 482,00
65	Autres charges de gestion courante	1 030 302,95		1 030 302,95
66	Charges financières	188 644,87	0,00	188 644,87
67	Charges exceptionnelles	1 217,11	265 200,38	266 417,49
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	557 489,23	557 489,23
Dépenses de fonctionnement - Total		5 800 487,49	822 689,61	6 623 177,10
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 712,61	10 712,61
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	644 308,61	0,00	644 308,61
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 913 547,71		1 913 547,71
19	<i>Differences sur réalisations d'immobilisations</i>		3 888,61	3 888,61
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	97 534,94	97 534,94
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		2 557 856,32	112 136,16	2 669 992,48
Pour information				1 804 783,71
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.